



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP  
FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES



INSTITUT SUPERIEUR D'AGRICULTURE ET  
ENTREPRENARIAT

## TEST D'ENTREE A L'ISAE

L'Institut Supérieur d'Agriculture et Entrepreneuriat (ISAE) lance, pour l'année universitaire 2018-2019, un appel à candidature pour le recrutement d'étudiants dans les offres de formation suivantes :

- ✓ **DIPLÔME UNIVERSITAIRE EN HORTICULTURE (DUH)**
- ✓ **LICENCE EN AGRICULTURE ECOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE (LAEB)**

### 1. TEST D'ENTREE

Le test d'entrée aura lieu le **Mardi 30 Octobre 2018** à l'**Amphi 6** de la Faculté des Sciences et Techniques à partir de **09** heures.

### 2. CONDITIONS A REMPLIR

#### 2.1. POUR LE DIPLOME UNIVERSITAIRE EN HORTICULTURE (NIVEAU BAC +2)

Les candidats doivent être titulaires du Bac Séries S1, S2, S3, S4, S5 ou L2 ou tout autre diplôme jugé équivalent.

#### 2.2. POUR LA LICENCE EN AGRICULTURE ECOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE (BAC + 3)

Les candidats doivent être titulaires au moins de la Licence 2 en Sciences Biologiques ou Agronomiques, ou de tout autre diplôme jugé équivalent.

### 3. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Demande manuscrite adressée au Directeur de l'ISAE précisant la formation choisie
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Photocopie légalisée du Diplôme du Baccalauréat
- Photocopies légalisées des diplômes
- Photocopie légalisée de la carte nationale d'identité

### 4. DEPOT DU DOSSIER

Le dossier complet de candidature doit être déposé auprès du Secrétariat de l'ISAE (Mme SOW, Tél. 77 416 06 58 / 33 825 47 29), au Hall de la Faculté des Sciences et Techniques au plus tard le **26 Octobre 2018** à **12h**.

**Frais de dossier : 5 000 F CFA.**

### 5. COUT DE LA FORMATION

- Formation Initiale : 17 000 F / mois sur 12 mois pour participation aux frais et sorties pédagogiques
- Formation Continue en Diplôme Universitaire en Horticulture (DUH) : 42 000 F / mois sur 12 mois
- Formation Continue en Agriculture Ecologique et Biologique (LAEB) : 50 000 F / mois sur 12 mois



**Prof. Kandoura NOBA**  
**Directeur de l'ISAE**